Envoyé en préfecture le 20/01/2020
Reçu en préfecture le 20/01/2020
Affiché le
ID : 026-212600068-20200106-2020_01_06_2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DE LA DROME

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	16

Date de la convocation
31 décembre 2019

Date d'affichage
13 janvier 2020

RESULTAT DU VOTE		
Pour	Contre	Abstention
16	0	0

EXRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune d'ALLEX

Séance du 6 janvier 2020

Le lundi 6 janvier 2020 à 20h00, le Conseil municipal de la commune d'Allex, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Gérard CROZIER, Maire.

Etaient présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Bernard VINCENT, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON.
Etaient excusé(e)s : Christophe BURLING, Chantal ANDRIES (procuration donnée à Marie-Cécile SEGUIN).
Etaient absents : Marlène DE FROIDCOURT, Didier CHALAS.
Secrétaire de séance : Monique SEGUIN-MANCHON

DISSOLUTION DU BUDGET « LOTISSEMENTS » :

Le Maire indique qu'un budget annexe « Lotissements » a été créé le 1er janvier 2007 par délibération en date du 11 décembre 2006, pour effectuer des opérations de viabilisation de terrains appartenant à la Commune. En effet, ces biens, destinés à la vente, n'ont pas à être intégrés dans le patrimoine de la collectivité. Il y a obligation pour les communes de tenir une comptabilité de stocks et de créer un budget annexe.

Ce budget annexe « Lotissements » n'a jamais enregistrés de mouvements comptables, rappelle le trésorier municipal, il convient donc de prévoir sa dissolution.

Le Conseil municipal, après exposé du maire,

PRONONCE la dissolution du budget annexe « Lotissements » à compter du 1er janvier 2020.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Le Maire d'Allex,
Gérard CROZIER